

TARIFS 2026 (valables à compter du 1^{er} janvier 2026)

PRIX TTC indiqués par jour	HEBERGEMENT PERMANENT (TVA Incluse)			
DESIGNATION	Hébergement*	Dépendance* 		
		GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6
Chambre double CLASSIQUE	79.50 €	20.32 €	12.89 €	5.47 €
Chambre double PREMIUM	85.00 €			
Chambre individuelle CLASSIQUE	85.50€			
Chambre individuelle PRIVILEGE	96.00€			

* T.V.A Hébergement, Dépendance 5,5 %

* Le forfait dépendance est applicable sur la base des Groupes Iso-Ressources (GIR) de la Grille AGGIR.

Les tarifs dépendance sont fixés à la Résidence, par arrêté du Président du Conseil Départemental. Ils sont susceptibles d'être modifiés par arrêté. Un ticket modérateur dont le montant sera égal au GIR 5&6 restera, indépendamment de la mise en place de l'A.P.A à la charge du Résident.

Ces prix comprennent :

Pour le tarif hébergement

- L'ensemble des prestations telles que définies par l'annexe au décret n°2015-1868 du 30 décembre 2015:

- La gestion administrative de l'ensemble du séjour
- Les prestations d'accueil hôtelier
- Les prestations de restauration
- Les prestations d'animation de la vie sociale
- L'entretien du linge et de l'étiquetage

Pour le tarif dépendance

L'ensemble des moyens techniques (dont produits d'incontinence) et humains destiné à favoriser les gestes ordinaires de la vie courante.

PRESTATIONS ANNEXES TARIF 2026 (valables à compter du 1^{er} janvier 2026)

LE DEJEUNER – PERSONNE EXTERIEURE

<i>En semaine, le dimanche</i>	<i>10,00 € TTC /par personne</i>
<i>Jours fériés</i>	<i>15€ TTC/ par personne</i>
<i>T.V.A</i>	<i>5.5 %</i>

RESERVATION – DEPOT DE GARANTIE

<i>Dépôt de garantie pour un séjour permanent</i>	<i>1000.00€</i>
---	-----------------

LES PRESTATIONS EXTERNES

<i>Coiffeur : Tarifs en fonction de la prestation</i>	<i>TVA 20 %</i>
<i>Podologue : 30 € TTC</i>	